

Projet de réseau d'éducation prioritaire Département Saône et Loire Mâcon 2015-2019

D'après MAEP Paris



<http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-03/projet-reseau-maep-paris.pdf>

SOMMAIRE

Orientations nationales et académiques

Éléments du projet :

- identification du réseau
- pilotage du réseau
- diagnostic du réseau
- axes et leviers
- évaluation

Dispositifs nationaux et académiques

- l'enseignant PDMQDC
- l'accueil des moins de 3 ans

ORIENTATIONS NATIONALES

« Chaque réseau sera invité à établir un projet de réseau qui précise l'analyse de la situation sur la base des données disponibles et des autoévaluations conduites, les principaux objectifs visés relativement aux apprentissages attendus des élèves. Ce projet et les projets des écoles et du collège s'articulent. La durée de ces documents de pilotage a vocation à converger. Le projet de réseau précise les actions retenues pour atteindre les objectifs. Il est adopté par les conseils d'école et le conseil d'administration du collège. Le référentiel pour l'éducation prioritaire constitue un repère essentiel pour aider à la construction du projet. Le projet précisera notamment comment se met en place l'accueil des moins de trois ans, comment est mis en œuvre « plus de maîtres que de classe » et l'accompagnement continu des élèves de sixième. Il précisera les modalités de pilotage et de fonctionnement du réseau ainsi que les besoins de formation mis en évidence. Il explicitera enfin la manière dont l'action conduite sera régulièrement évaluée et valorisée. (...) Dans tous les cas, le projet sera valable quatre ans. Il sera régulièrement actualisé et revu intégralement pour la rentrée 2019 » .

[Extrait du BO n°23 du 5 juin 2014](#)

« Le projet de réseau s'articule aux projets d'école et aux contrats des établissements du second degré. Il est la contrepartie de l'autonomie et des moyens donnés aux acteurs du réseau pour résoudre les difficultés rencontrées. Il manifeste l'engagement des personnels du réseau dans les orientations portées par le référentiel. Le projet de réseau associe l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'éducation prioritaire (parents d'élèves, associations, membres des équipes éducatives, élus...). Il définit les objectifs donnés à l'action pédagogique et éducative dans le réseau pour quatre années. Il précise la hiérarchisation de ces objectifs et des actions conduites en conséquence ainsi que la façon de les mettre en œuvre en regard de ce qui est attendu. Enfin, le projet de réseau comprend un plan précis, des échéances, des modes de suivi et d'évaluation.

Il identifie les missions confiées aux personnels en appui, en cohérence avec les activités des autres enseignants et plus généralement de tous les intervenants au sein du réseau. Il précise comment les actions proposées sont adaptées aux besoins des élèves.

Formalisé en un document accessible à tous les partenaires concernés, il fait apparaître :

- *le diagnostic de départ et une détermination rigoureuse des objectifs ;*
- *les actions retenues et les modalités de leur mise en œuvre ;*
- *les partenaires de l'action, les moyens mobilisés ;*
- *le calendrier des mises en œuvre ;*
- *les modalités d'évaluation prévues et la manière de les mettre en œuvre selon une périodicité adaptée aux besoins d'une régulation pertinente de l'action. »*

<https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/agir/item/ressources/un-projet-de-reseau-etabli-en-fonction-des-orientations-du-referentiel-et-du-contexte-local.html>

ORIENTATIONS ACADEMIQUES

2014-2017

Axe 1 FAVORISER L'AMBITION ET LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

- ◆ *Améliorer les acquis et les résultats de la maternelle au supérieur*
- ◆ *Garantir l'équité scolaire*
- ◆ *Construire des parcours ambitieux pour tous les publics et sur tous les territoires*
- ◆ *Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur*

Axe 2 FAIRE DE L'ACADÉMIE UNE ACADÉMIE PILOTE

- ◆ *Déployer les usages numériques à tous les niveaux*
- ◆ *Contribuer à la transition énergétique et au développement durable*
- ◆ *S'ouvrir à l'international et à la diversité linguistique*
- ◆ *Développer l'éducation artistique et culturelle, enrichir et promouvoir les formations aux métiers d'arts*

Axe 3 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ACADÉMIQUE MULTIPARTENARIALE ET INCLUSIVE

- ◆ *Structurer l'offre de formation en développant les réseaux et le continuum « Bac -3 / Bac +3 »*
- ◆ *Devenir un acteur essentiel de la formation tout au long de la vie*
- ◆ *Renforcer la relation école-entreprise*
- ◆ *Favoriser la diffusion de la culture dans toutes ses expressions*

Axe 4 RÉNOVER LE PILOTAGE ACADÉMIQUE AU SERVICE DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

- ◆ *Généraliser la démarche de contractualisation, améliorer son suivi et renforcer le dialogue de gestion*
- ◆ *Mobiliser la politique qualitative de gestion des ressources humaines*
- ◆ *Déployer une politique de formation au service du projet académique*
- ◆ *Promouvoir une culture commune des objectifs académiques*

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Presentation/42/6/projetacademique2014-2017_346426.pdf

ÉLÉMENTS DU PROJET

Le projet, conformément aux orientations nationales et académiques, vise à améliorer les résultats et parcours des élèves, à réduire les écarts de réussite avec le hors éducation prioritaire. Il a vocation, en s'appuyant sur un diagnostic initial, à structurer la vie du réseau en :

- définissant les contenus pédagogiques et éducatifs (axes de travail prioritaires pour l'ensemble des écoles et du collège, modalités de mise en œuvre de ces axes, partenariats),
- organisant les temps de travail en équipe (composition des instances, détermination des temps consacrés au travail collectif et de leurs finalités),
- identifiant les besoins d'accompagnement et de formation,
- précisant les modalités d'évaluation et d'auto-évaluation.

Identification du réseau

Le réseau est composé :

- du collège Robert Schuman
- de l'école élémentaire Jules Ferry
- de l'école maternelle Jean Zay.

Le REP comprend 609 élèves et 69 enseignants et personnels éducatifs (dont AED, AVS, enseignants spécialisés,...)

Pilotage du réseau

Le pilotage du réseau est assuré par :

- Mme Girard-Soeur, IEN 1^{er} degré
- Mr Malicrot, principal du collège
- Mr Ferachoglou, IA-IPR référent
- Mme Greffet, coordonnatrice.

Le comité de pilotage du REP est associé et porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions. (cf. [référentiel pour l'éducation prioritaire](#))

« Il existe un comité de pilotage du réseau qui associe tous les partenaires et se réunit au moins deux fois dans l'année.

Le pilotage du réseau permet de créer les conditions d'une action cohérente au sein de l'Éducation nationale. Il y contribue également avec les partenaires, que ce soit dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) ou pour tout ce qui a trait au suivi des élèves concernés par la réussite éducative. Aussi un comité de pilotage doit être mis en œuvre dans chaque réseau. Il a pour responsables le chef d'établissement du collège et l'IEN de la circonscription du premier degré auxquels s'associe autant que possible l'IA-IPR référent du réseau. Le coordonnateur du réseau les appuie dans l'organisation du comité et dans le suivi de ses décisions. Les directeurs d'école en sont membres. Les partenaires associés sont ceux des collectivités territoriales concernées – la ville et le conseil général – ainsi que ceux des services déconcentrés de l'État, notamment le délégué du

préfet si le quartier en dispose d'un. La présence d'autres services paraît tout aussi essentielle. Il en est ainsi du chef de projet contrat de ville, du coordonnateur du programme de réussite éducative (PRE) et du responsable de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)... »

<https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/agir/item/ressources/un-comite-de-pilotage-du-reseau-reuni-au-moins-deux-fois-par-an-et-associant-tous-les-partenaires.html>

Diagnostic du réseau L'environnement social et local

L'environnement local

Le réseau est constitué de 3 établissements, le collège Robert Schuman, l'école élémentaire Jules Ferry et de l'école maternelle Jean Zay.

Effectifs d'élèves	Année n – 2 (2013)	Année n – 1 (2014)	Année n (2015)
Collège Schuman (hors SEGPA)	327	335	344
SEGPA (éventuellement)	66	54	57
Ecole élémentaire Jules Ferry	136	118	120
Ecole maternelle Jean Zay	95	73	88
<i>Total 1^{er} degré</i>	231	191	208
<i>Total 2^e degré</i>	393	389	401
TOTAL	624	580	609

L'évolution des effectifs montre une relative stabilité depuis quelques années.

L'environnement social du collège et des écoles

Les élèves scolarisés au collège Schuman sont issus de deux quartiers classés prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, les Saugeraies et Marbé. 14% d'élèves scolarisés au collège sont issus du RPI Sennecé-les-Mâcon/Saint Jean le Priche/Charbonnières.

Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles défavorisées :

PCS défavorisées (ouvriers et inactifs)	Réseau %	% Académie	% France
Collège Schuman (hors SEGPA)	62,1	33,8	52,7
SEGPA (éventuellement)	86		
École élémentaire Jules Ferry	Données non disponibles		
École maternelle Jean Zay	93		

Les élèves boursiers :

2 nd degré	Boursiers en 2013
Collège (%)	40,8%
Académie (%)	22,2%
France (%)	24,7%

Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles favorisées :

PCS favorisées (cadres sup /enseignants)	Réseau %	% Académie	% France
Collège Schuman (hors SEGPA)	4,7	16,7	16,4
SEGPA (éventuellement)	0	2,3	2,3
École élémentaire Jules Ferry	Données non disponibles		
École maternelle Jean Zay	7		

La part des catégories sociales défavorisées est très importante au collège, puisqu'elle représente 62,1% des élèves accueillis.

Un collège et des écoles au cœur de deux quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Les élèves scolarisés au collège Schuman sont issus dans leur très grande majorité, de deux quartiers classés prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, les Saugeraies et Marbé. La population de ces territoires est estimée à 2940 personnes au total.

Données sociologiques :

Revenus des ménages :

Marbé	Saugeraies	RPI Charbonnières/Sancé/ Saint-Jean-le-Priche	Département	France
Revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation	Revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation	Revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation	Revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation	Revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation
1100€	702€	2039€	1567€	1530€

Source : direction générale des services fiscaux – INSEE 2009 – Iris - Commune

Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales.

Taux de chômage chez les actifs de 15 à 64 ans :

Marbé	Saugeraies	RPI Charbonnières/Sancé/ Saint-Jean-le-Priche	Département	France
19%	36,9%	7,3%	11,9%	10,3% (2015)

Source : INSEE 2010

Familles mono-parentales :

Marbé	Saugeraies	RPI Charbonnières/Sancé/ Saint-Jean-le-Priche	Département	France
20,8%	17,1%	6,35%	11,3% (2012)	22% (2011)

Source : INSEE 2010

Population étrangère :

Marbé		Saugeraies		RPI Charbonnières/Sancé/ Saint-Jean-le-Priche		Département		France	
Part de la population étrangère	Part de la population immigrée	Part de la population étrangère	Part de la population immigrée	Part de la population étrangère	Part de la population immigrée	Part de la population étrangère	Part de la population immigrée	Part de la population étrangère	Part de la population immigrée
11,3%	19,9%	29,1%	37,1%	1,8%	3,7%	NC	NC	5,8% (2008)	8,4% (2008)

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Cet indicateur rapporte la population de nationalité étrangère à la population du territoire concerné.

Un immigré est une personne née à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

Niveau de formation des adultes :

Marbé		Saugeraies		RPI Charbonnières/Sancé/ Saint-Jean-le-Priche		département		France	
Part des adultes non-diplômés	Part des hauts niveaux de formation	Part des adultes non-diplômés	Part des hauts niveaux de formation	Part des adultes non-diplômés	Part des hauts niveaux de formation	Part des adultes non-diplômés	Part des hauts niveaux de formation	Part des adultes non-diplômés	Part des hauts niveaux de formation
31,5%	10,9%	51,5%	8,6%	10,85%	25,6%	24,6%	NC	22,8% (2014)	25,2% (2014)

Les adultes du réseau :

Les adultes, nombre et répartition

Catégorie	Nombre	Détail ou composition
Personnel de direction (collège)	2	Jean-François MALICROT principal Laurence BALDIT principale adjointe
Enseignants (collège)	38	
Vie scolaire (collège)	7	1 CPE 5 AED
SEGPA (éventuellement)	5	Salvatore MARTEDDU, directeur 4 enseignants
Administratifs (collège)	2	Jean-Paul DEMARTHE, gestionnaire 2 secrétaires
Enseignants particuliers (collège) -ULIS -UPE2A -Dispositif relais -MLDS		1 enseignant d'UPE2A partagée avec le collège Saint-Exupéry 1 dispositif relais, dont le collège Schuman est le support administratif. 1 enseignante avec une mission à mi-temps lutte contre le décrochage scolaire
Directeurs (primaire)	2	Florence PARIAU école maternelle Jean Zay Jocelyne GORB école élémentaire Jules Ferry
Enseignants (primaire)	4 à l'école maternelle	Sylvie DESMURS, Sylvie ROCHER, Isabelle GUILBERT, Florence PARIAU + 1 complément de service
	5 à l'école élémentaire	Jocelyne GORB, Freddy PONT, Noémie DUFETRE, Jérémy

	re	DEMANGET, Cathy LABAT
Enseignants particuliers (primaire)		
Maître +	2	Isabelle FONTAINE, 75% cycle 2, maîtrise de la langue, langage et sciences. Bénédicte BOUCAUD, 25% cycle 3 (surtout CE2), maîtrise de la langue
RASED	2	Philippe MONDANGE, maître E Nicole SIMONET, psychologue scolaire.
ULIS école	1	Marion FRANCOIS
AESH	3	1 AESH collective 22h /semaine (Ulis école) 3 AESH individuelles = 52h/semaine

Année scolaire 2015-2016

Les adultes, âge et ancienneté :

Indicateur	Septembre 2015	
	Nombre	%
Enseignants titulaires de 30 ans ou moins dans les écoles	0	0%
Enseignants titulaires de 30 ans ou moins dans les collèges	7	18,4%
Professeurs des écoles titulaires ayant une ancienneté de service inférieure à 5 ans.	0	0%
Professeurs de collège titulaires ayant une ancienneté de service inférieure à 5 ans.	8	21%
Enseignants titulaires en poste depuis 2 ans ou moins dans la même école.	2	22%
Enseignants titulaires en poste depuis 2 ans ou moins dans le même collège.	9	27,3%

Les équipes enseignantes du réseau sont stables et expérimentées dans les établissements du 1^{er} degré, mais c'est moins vrai pour le collège.

La stabilité des équipes peut être un atout pour la continuité des actions mises en place, avec cependant le risque d'un manque de renouvellement des pratiques pédagogiques.

Les classes spécifiques :

Dans le 1 ^{er} degré	1 Ulis	11 élèves
Dans le 2 ^{ème} degré	1 Segpa (1 classe par division)	57 élèves

Année scolaire 2015-2016

Les élèves qui participent à ces dispositifs sont recrutés au-delà de la commune.

Diagnostic du réseau Réussites et parcours scolaires

1^{er} degré :

Évaluations de circonscription :

Fin de GS	Année n – 1	Année n 2014-2015
École REP	78,36%	72,82%
Écoles QPV	75,41%	79,53%

Fin de CP	Année n – 1	Année n 2014-2015
École REP	55,21%	67,31%
Écoles QPV	67,71	73,75%
Hors Mâcon	Données non disponibles	79,97%

	Année n 2014-2015	Cible n +1
Validation du palier 1 du socle commun	23%	25%
Validation du palier 2 du socle commun	31%	32%

2^{ème} degré :

Validation du palier 3 du socle commun en fin de 3^e

	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	80,75%	83,00%
Différence/département	-12,46%	
Différence/académie	- 11,08%	

Taux d'accès de 6^e en 3^e

	Année n - 2	Année n - 1	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	76	91	77	90
IVAC / académie	+ 5	+ 20	+ 5	
IVAC / France	+ 2	+ 17	+ 5	

Taux d'accès de 3^e au DNB

	Année n - 2	Année n - 1	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	71,00%	57,00%	66,00%	75,00%
IVAC / académie	- 5	-1	-4	
IVAC / France		-5	-4	

Taux de réussite au DNB et valeur ajoutée (IVAC)

	Année n - 2	Année n - 1	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	78	76	77	82,00
IVAC / académie	-5	+5	-2	
IVAC / France	-3	+2	-3	

Taux de passage de 3^e en 2^{nde} GT et valeur ajoutée (IVAC)

	Année n - 2	Année n - 1	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	52,9	51,9	65,8	70,00%
Académie	57,3	61,3	62,2	
France	60,3	63	64,4	

Taux de passage de 3^e en 2^{nde} professionnelle

	Année n - 2	Année n - 1	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	14,9	22,2	15,2	20,00%
Académie	19,6	19,4	19	
France	20,1	20	19,5	

Taux de passage de 2^{nde} GT en 1^{ère} GT

	Année n - 2	Année n - 1	Année n 2014-2015	Cible n +1
Collège	75,7	64,8	78,1	83
Académie			87,7	
France			87,2	

Analyse :

Maîtrise de la langue :

Les résultats des écoles en Éducation Prioritaire sont inférieurs à ceux des écoles hors réseau. La mise en place d'évaluations qui mesurent une progression à compter de septembre 2015 permettra d'analyser plus finement les avancées des élèves tout au long du CP.

La maîtrise de la langue fait l'objet d'un travail dans toutes les disciplines, de la PS à la 3^{ème}, pour autant de nombreux élèves rencontrent encore des difficultés.

Les conseillers pédagogiques de la circonscription privilégient autant que faire se peut le travail d'accompagnement des enseignants du 1^{er} degré et des élèves des écoles du réseau.

Le taux de réussite au DNB est de 76,3%.

Mathématiques / enseignements scientifiques :

Pour l'instant, nous ne disposons que de peu d'éléments de mesure des résultats en mathématiques dans le 1^{er} degré.

Les résultats au DNB en mathématiques restent fragiles.

L'enquête PISA (2012) montre une baisse des performances en mathématiques (notamment en calcul) et une augmentation des inégalités .

La discontinuité des pratiques pédagogiques entre le 1^{er} et le 2^{ème} degré reste importante.

Le différentiel entre les résultats du contrôle continu du DNB et les résultats est significatif.

Les résultats au DNB restent faibles, puisqu'ils sont inférieurs à 80% pendant trois années de suite.

Un pourcentage d'élèves important ne franchit pas le cap de la 2^{nde}GT pour passer en 1^{ère} GT. Le nombre de maintiens ou de réorientations est important à l'issue de la 2^{nde}.

Diagnostic du réseau Le diagnostic éducatif

Les relations école-familles

	% Participation Elections	% Participation Réunions	Nombre de rencontres annuelles
Collège Schuman (hors SEGPA)	30,1%		2
SEGPA (éventuellement)			
Ecole élémentaire Jules Ferry	83,04%	De 50 à 95%	4
Ecole maternelle Jean Zay	48%	43%	3

Année scolaire 2014-2015

Analyse :

Dans le 1^{er} degré, les relations avec les familles sont facilitées par l'ancrage des écoles dans le territoire et par le nombre limité d'interlocuteurs.

Les écoles ne disposent pas d'un espace parents.

A l'école élémentaire, chaque famille est reçue une fois par trimestre pour la remise du livret d'évaluation.

A l'école maternelle, les familles et leurs enfants sont reçus en juin avant la rentrée en Petite Section. De plus, des journées « classes ouvertes en activités » ont lieu une fois par an.

Il n'est pas toujours aisé pour les familles de se rendre au collège. L'espace parents est peu investi, tant par les familles que par les acteurs éducatifs de l'établissement. Des réunions d'échanges thématiques sont proposées régulièrement.

Les parents peuvent s'informer via l'ENT: notes sur liberscol ou via pronotes pour le suivi par compétence. Ils sont accueillis avec leurs enfants lors des portes ouvertes en juin et de rencontres annuelles.

Sur les niveaux 6^e et 5^e, une réunion avec les parents au 1^{er} trimestre permet aux enseignants d'expliquer les modalités d'évaluation par compétence via pronotes. Par la suite, des familles ciblées sont reçues individuellement par le professeur principal pour la remise des bulletins.

Des réunions de rentrée ont lieu dans tous les établissements du réseau.

Le climat scolaire

	Suivis PRE	Équipes éducatives	Signalements	Absentéisme	Conseils de discipline
Ecole maternelle Jean Zay		4	1		
Ecole élémentaire Jules Ferry	28	27	4		
Collège Schuman			16 (4,01%)		11

Année scolaire 2014-2015

Analyse :

Les classes ne sont pas toutes construites sur le principe de l'hétérogénéité.

Les élèves en grande difficulté font l'objet de regards croisés lors des conseils de maîtres, des conseils de cycles et de conseils de professeurs.

Dans le 1^{er} degré, le co-enseignement est un des modes d'accompagnement possible parmi d'autres pour les élèves en grande difficulté.

Le suivi des élèves est l'objet de conseils de maîtres et conseils de cycles. Les élèves très fragiles peuvent bénéficier du soutien du RASED (psychologue et maître E)

Au collège, un référent décrochage scolaire est mis en place. Les enseignants se réunissent régulièrement pour faire le point sur les élèves. Le suivi des élèves est l'objet de conseils de classes.

Il existe un lien important entre le collège et les partenaires qui agissent sur le territoire : participation du collège au comité technique territorial et point de situation par période au collège. Le référent parcours PRE intervient avec des élèves du collège dans un cadre conventionnel (en cas d'exclusion).

Les directrices d'école connaissent bien les partenaires. Le travail avec le référent parcours du PRE à l'école élémentaire est régulier.

Le coordonnateur est présent à toutes les réunions partenariales, il y représente le réseau.

Les élèves fréquentent régulièrement les structures de loisirs existantes sur le territoire, surtout les 6/14 ans.

Diagnostic du réseau son organisation

L'organisation du réseau :

Les personnels enseignants des établissements du réseau sont nommés administrativement.

Les personnels ayant des missions particulières (CREP,...) sont recrutés après un entretien.

Les nouveaux personnels ne sont pas toujours informés des spécificités du travail en rep.

Le travail du conseil école collège est enclenché, notamment autour des progressions cycle 3.

Des temps de travail en équipe ont lieu régulièrement dans les établissements. Cependant, leurs objectifs ne sont pas toujours clairement déterminés.

Des projets inter-degrés sont accompagnés par le coordonnateur et l'équipe de circonscription.

Les enseignants du collège vont travailler en équipes inter-disciplinaires pour le cycle 4 dans le cadre des EPI.

Il n'y a pas de coordonnateur par niveau.

La formation continue :

La formation continue est mise en place par la circonscription pour le 1^{er} degré et le rectorat pour le 2nd degré. Certaines formations s'envisagent et se mettent en place en inter-degrés.

Le réseau ne met pas en œuvre de formation particulière.

Des enseignants des établissements participent aux formations académiques éducation prioritaire.

Des formations sont mises en place en lien avec des projets particuliers dans le 1^{er} degré.

La Politique de la Ville :

Les élèves accueillis au collège Schuman sont issus majoritairement de quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, même si les établissements scolaires ne sont pas en Éducation Prioritaire. Dans le cadre de la Politique de la Ville, le coordonnateur est présent à toutes les réunions partenariales, il y représente le réseau.

Pour ce qui concerne le Programme de réussite éducative, les liens avec le collège se construisent. Par ailleurs, le travail avec le référent parcours du PRE à l'école élémentaire est régulier.

Axes et leviers

En référence aux projets des établissements du REP, au projet académique, au référentiel de l'Éducation Prioritaire, aux orientations nationales :

Axe 1 Favoriser la réussite de tous

- Objectif 1 : Améliorer les acquis et les résultats des élèves
- Objectif 2 : Faciliter la transition primaire/collège et la continuité pédagogique.
- Objectif 3 : Engager/poursuivre un travail sur l'évolution des pratiques pédagogiques.
- Objectif 4 : Améliorer le climat scolaire

Axe 2 Consolider et développer une politique partenariale :

- Objectif 5 : Permettre aux familles de coopérer avec les établissements scolaires dans une perspective de co-éducation.
- Objectif 6 : Poursuivre et renforcer le travail avec les partenaires acteurs des territoires.

Axe 3 Renforcer le pilotage du REP au service des personnels.

- Objectif 7 : Favoriser le travail collectif des équipes éducatives.
- Objectif 8 : Former les personnels aux thématiques spécifiques de l'Éducation Prioritaire.
- Objectif 9 : Renforcer le pilotage collectif du réseau.

Axe 1 Favoriser la réussite de tous

Objectif 1 : Améliorer les acquis et les résultats des élèves

Leviers :

Poursuivre et renforcer le travail sur la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines, de la PS à la 3^{ème}.

Redonner du sens à l'enseignement des mathématiques.

Rendre explicites systématiquement les enjeux de l'apprentissage pour les élèves (attendus, objectifs, et conclusions de séquence, bilan par l'élève) au cycle 3.

Objectif 2 : Faciliter la transition primaire/collège et la continuité pédagogique.

Leviers :

Travailler à un meilleur continuum pédagogique :

- Proposer et encourager la participation de classes à des projets et concours inter-degrés (« Dis moi dix mots »,...)
- Construire des outils passerelle et des référents didactiques (sous-main personnalisés construits en AP, en CM2,.. affichages)
- Construire des progressions au cycle 3.
- Harmoniser des pratiques pédagogiques : stabiliser un format de démarche pédagogique, du cycle 2 au cycle 4 : phrase du jour,....

Améliorer la transmission et la prise en compte des PPRE passerelle.

Instituer des temps d'observation et d'échanges entre professionnels enseignants de CM2 et de 6^e.

Envisager les actions de liaison CM2/6^e dans le cadre d'un parcours (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours santé) pour chaque élève.

Objectif 3 : Engager/poursuivre un travail sur l'évolution des pratiques pédagogiques.

Leviers :

Mettre en place un enseignement de la compréhension de textes du cycle 1 au cycle 3, sur la circonscription sur 3 ans (formation, accompagnement d'équipes, parcours magistère)

Engager / poursuivre une réflexion sur la place de la production écrite au CP, en lien avec les méthodes de lecture.

Objectif 4 : Améliorer le climat scolaire

Leviers :

Engager une réflexion avec le CESC autour d'actions communes en inter degré sur le climat scolaire (médiation par les pairs, communication non violente, réseaux sociaux,...)

Former les élèves à la médiation par les pairs.

Informer/former les personnels sur évaluation et bienveillance.

Diversifier et différencier les supports d'évaluation (écrits et oraux).

Engager une réflexion sur les brevets blancs tant sur les objectifs des épreuves communes que sur les modalités de mise en œuvre et leur exploitation.

S'appuyer sur le GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) au collège.

Développer la co-présence en classe (maître +, AP, EPI, ...).

Renforcer les actions de tutorat adulte/élève ou élève/élève.

Indicateurs :

Évolution des résultats des élèves de fin de CP en maîtrise de la langue.

Pourcentage de validation du palier 2 du socle commun en fin de CM2 et fin de 6^e et du palier 3.

Évolution des résultats des élèves au DNB.

Évolution des taux d'accès de 6^e en 3^e

Évolution du nombre d'incidents signalés.

Évolution du nombre de sanctions.

Nombre d'élèves décrocheurs.

Évolution des résultats des élèves au DNB et du taux d'accès de 3^e au DNB.

Taux d'accès de la 2^{nde} à la T^{ale}

Axe 2 Consolider et développer une politique partenariale

Objectif 5 : Permettre aux familles de coopérer avec les établissements scolaires dans une perspective de co-éducation.

Leviers:

Envisager un espace de rencontre pour les parents des écoles.

Relancer l'espace parents du collège.

Engager l'action « classe ouverte en activité » à Jules Ferry et la réactiver au collège.

Prévoir une rencontre entre l'équipe de direction du collège et les parents d'élèves de CM2, en fin d'année.

Informier/former les personnels sur la relation école/familles.

Informier les parents sur le rôle de parents délégués.

Proposer un espace d'informations aux fédérations de parents lors des portes ouvertes des établissements.

Engager une réflexion au travers du Conseil École Collège pour une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence des outils de communication avec les familles (livrets, bulletins...)

Objectif 6 : Poursuivre et renforcer le travail de partenariat avec les acteurs des territoires.

Leviers :

Inviter systématiquement les partenaires aux restitutions publiques de projets.

Renforcer le lien PRE/collège.

Indicateurs :

Évolution du nombre de familles rencontrées.

Évolution de la participation des familles aux élections.

Évolution du nombre de classes sans délégué parent.

Taux de fréquentation lors des réunions de rentrée et rencontres parents/professeurs.

Axe 3 Renforcer le pilotage du REP au service des personnels.

Objectif 7 : Favoriser le travail collectif des équipes éducatives.

Leviers:

Poursuivre le travail commencé sur l'Enseignement Moral et Civique en inter-degrés.

Accueillir les nouveaux enseignants, travailler en inter-degrés et informer les équipes des actions du réseau lors des réunions de pré-rentrée dans tous les établissements.

Engager une réflexion au sein du conseil pédagogique sur les priorités à donner aux personnels ayant des missions particulières au collège (coordonnateur par niveau, mission référent culture, décrochage scolaire,...)

Objectif 8 : Former les personnels aux thématiques spécifiques de l'Éducation Prioritaire.

Leviers:

Formaliser un document à destination de tous les acteurs du réseau pour présenter le réseau et le projet de réseau.

Réunir tous les enseignants du réseau en septembre: accueillir les nouveaux enseignants, travailler en inter-degrés pour envisager les projets de l'année à venir.

Envisager un stage en Éducation Prioritaire pour des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés autour de la connaissance des publics accueillis et des adaptations des pratiques pédagogiques .

Objectif 9 : Renforcer le pilotage collectif du réseau.

Leviers :

Mettre en place un comité de pilotage du réseau (pilotes + directeurs+ RASED,...)

Construire des outils qui permettent de mesurer l'avancée et la pertinence des actions engagées.

Utiliser les indicateurs susmentionnés pour situer l'action du réseau par rapport aux priorités du référentiel.

Faire des points d'étape réguliers .

Systématiser plus régulièrement la mise en valeur des actions du réseau dans les médias.

Indicateurs:

Stabilité des équipes.

Évolution et cohérence des projets inter-degrés.

Fréquence de concertation pédagogique entre enseignants.

Demandes de formation des acteurs de l'Éducation Prioritaire.

Évaluation

Évaluation des élèves :

La mesure des progrès des élèves de CP de l'ensemble des écoles situées en éducation prioritaire ou en Quartiers Politique de la Ville est effectuée trois fois par an avec l'appui du dispositif plus de maîtres que de classes et de l'équipe de circonscription.

L'organisation de brevets blancs permet de proposer des actions spécifiques pour un public ciblé : école ouverte, AP particulier,...

Évaluation du projet :

Le comité de pilotage se réunira deux fois par an a minima. Il se chargera notamment d'effectuer des points de situation réguliers sur l'avancée des actions envisagées et en évaluera la pertinence et l'impact particulièrement sur la réussite et le bien être des élèves.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES NATIONAUX ET ACADEMIQUES

L'enseignant Plus De Maîtres Que De Classes (maître +)

Une enseignante occupe le poste et déploie son action sur les écoles élémentaire Jules Ferry et maternelle Jean Zay. Conformément à la circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012, son action s'appuie sur un projet pédagogique validé par l'inspectrice de la circonscription.

Le projet pédagogique s'organise autour de trois axes de travail :

axe 1 la langue, un objet d'apprentissage : Dans le cadre d'un enseignement explicite, conduire l'apprentissage de la langue écrite en lecture et production écrite de façon simultanée et complémentaire / faire identifier et utiliser les procédures nécessaires à la compréhension de textes / outiller les élèves pour automatiser et fluidifier leur lecture.

axe 2 la langue, un outil pour structurer la pensée : Dans le cadre d'un enseignement explicite, questionner le monde du vivant, des objets, de la matière et étendre les champs lexicaux pour trier, classer, analyser, relier, synthétiser / utiliser un lexique spécifique pour construire des savoirs en échangeant et en apprenant à conclure

axe 3 (axe transversal) des méthodes et des outils pour apprendre : Dans le cadre d'un enseignement explicite, utiliser des étayages pour prendre en compte la diversité des élèves / concevoir avec les élèves des outils passerelles et les utiliser / faire expliciter les démarches, les procédures dans l'ensemble des disciplines

Le maître + travaille en co-enseignement pour la lecture (apprentissage, automatisation / compréhension) et production d'écrits au cycle 2. Il a le souci de la continuité pédagogique. Il intervient (après évaluation des besoins au niveau de la circonscription) sur des actions massées de renforcement lecture/production d'écrits. Avec les autres maîtres + de la circonscription, il participe à la conception d'outils pédagogiques.

L'accueil des moins de trois ans à l'école maternelle

Une réflexion est engagée pour autour du dispositif d'accueil des élèves de moins de 3 ans à l'école maternelle Jean Zay. Des élèves participeront à ce dispositif dès la rentrée de septembre 2016.

**Projet de réseau
d'éducation prioritaire
Département Saône
et Loire
Mâcon
Fiches actions**

Projet du réseau d'Éducation Prioritaire de Mâcon 2015-2019	
Axe du projet n°1 : Favoriser la réussite de tous	
<u>Fiche action n°1</u>	<u>Intitulé de l'action</u> : projets et actions éducatives
<u>Référentiel de l'Éducation Prioritaire</u> : Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun	
<u>Objectif 2 du projet de réseau</u> : Faciliter la transition primaire/collège et la continuité pédagogique	
<u>Levier</u> : Proposer et encourager la participation de classes à des projets et concours inter-degrés.	

Objectif de l'action :

Permettre aux élèves de partager un projet commun avec d'autres classes du même cycle

Public concerné :

Les classes de CM1, CM2 et 6e

Modalités de mise en œuvre :

Chaque année, des propositions de projets communs sont faites à l'ensemble des classes de CM1, CM2, 6^e.

Pour 2016-2017 :

- dis-moi dix mots
- paroles de presse
- record de l'heure
- sciences (en lien avec la circonscription de Mâcon Sud, centre pilote main à la pâte)
- activités pédagogiques complémentaires au collège.

Les modalités de participation des classes dans les projets peuvent être variables, du projet conduit de manière indépendante dans chaque classe, au projet qui implique des séances de co-enseignement.

Moyens mobilisés :

Les enseignants des classes 1^{er} et 2^{ème} degrés, l'équipe de circonscription, l'équipe de direction du collège, la coordonnatrice du réseau d'Éducation Prioritaire et les moyens matériels de chaque établissement

Partenaires :

Selon les projets mis en œuvre : centre pilote main à la pâte, Canopé, Ville de Mâcon, Conseil Départemental ...

Évaluation :

Quantitative : nombre de projets mis en œuvre, nombre de rencontres entre élèves, entre enseignants.

Qualitative : cohérence des projets mis en œuvre, implication des élèves, amélioration du continuum pédagogique entre le 1^{er} et le 2^e degré.

Projet du réseau d'Éducation Prioritaire de Mâcon 2015-2019	
Axe du projet n°1 : Favoriser la réussite de tous	
<u>Fiche action n°2</u>	<u>Intitulé de l'action</u> : médiation par les pairs
<u>Référentiel de l'Éducation Prioritaire</u> : conforter une école bienveillante et exigeante	
<u>Objectif n°4 du projet</u> : améliorer le climat scolaire	
<u>Levier</u> : Former les élèves en inter-degrés à la médiation par les pairs.	

Objectif de l'action :

Permettre la résolution de conflits par la parole et le dialogue.

Public concerné :

Suelques élèves de CM1, CM2 et 6^e.

Modalités de mise en œuvre :

En 2016-2017, former les élèves de 6^e à la formation par les pairs (élèves médiés et élèves médiateurs) en s'appuyant notamment sur les élèves médiateurs dans leur école précédente. Former également des adultes des équipes éducatives et pédagogiques (enseignants, AED, CPE...) De 2017 à 2019, généraliser la formation aux autres classes du collège et proposer une formation commune pour tous les élèves de cycle 3.

Moyens mobilisés :

Le CESC du collège, les enseignants volontaires du 1^{er} et du 2^{ème} degré, le CPE.

Partenaire :

L'OCCE de Saône-et-Loire, le conseil départemental.

Évaluation :

Quantitative :

- Évolution du nombre de conflits signalés aux adultes.
- Évolution du nombre d'incidents.
- Évolution du nombre de sanctions.
- Nombre de passage à l'infirmerie.

Qualitative :

- Sentiment de bien être exprimé par les élèves et les adultes des établissements.

Projet du réseau d'Éducation Prioritaire de Mâcon 2015-2019	
<u>Axe du projet n°1</u> : Favoriser la réussite de tous	
<u>Fiche action n°3</u>	<u>Intitulé de l'action</u> : Regards croisés
<u>Référentiel de l'Éducation Prioritaire</u> :	
<u>Objectif du projet</u> : Faciliter la transition primaire/collège et la continuité pédagogique.	
<u>Levier</u> : Instituer des temps d'observation et d'échanges entre professionnels enseignants de CM2 et de 6 ^e .	

Objectifs de l'action :

Permettre aux enseignants des 1^{er} et 2^e degrés de découvrir mieux connaître les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les établissements.

Mettre en œuvre un continuum pédagogique dans le cycle 3.

Public concerné :

Les enseignants volontaires des classes de cycle 3.

Modalités de mise en œuvre :

Observations de séances de classes du 1^{er} et du 2^{ème} degrés filmées.

Échanges entre enseignants : ce qui nous est commun, ce qui nous distingue, ce qui peut favoriser la réussite des élèves ou lui faire obstacle.

Inviter les enseignants volontaires du 1^{er} degré à participer au conseil de classe du 1^{er} trimestre.

Moyens mobilisés :

Les enseignants volontaires, les personnels compétents en vidéo : ATUIC de circonscription, référent informatique à usage pédagogique du collège, formateurs.

Partenaires :

Éventuellement, Plateforme Néopass@action de l'IFE pour diffusion de séances de classe et Canopé.

Évaluation :

Quantitative :

nombre d'enseignants volontaires et participant aux actions

Nombre d'actions proposées

Qualitative :

évolution des pratiques d'enseignements.

Projet du réseau d'Éducation Prioritaire de Mâcon 2015-2019	
<u>Axe du projet n°2</u> : consolider et développer une politique partenariale	
<u>Fiche action n°4</u>	<u>Intitulé de l'action</u> : faire vivre un espace parents dans les 1 ^{er} et 2 ^e degrés.
<u>Référentiel de l'Éducation Prioritaire</u> : mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.	
<u>Objectif 1 du projet</u> : Permettre aux familles de coopérer avec les établissements scolaires dans une perspective de co-éducation.	
<u>Levier</u> : Envisager un espace parents à Jules Ferry.	

Objectif de l'action :

Proposer un espace de rencontre convivial aux familles.

Public concerné :

Les parents des élèves des écoles maternelle Jean Zay et élémentaire Jules Ferry et du collège

Modalités de mise en œuvre :

En 2016-2017 :

Pour les écoles :

S'appuyer sur les parents délégués et préparer avec eux les conseils d'école.

Recenser les besoins exprimés par les familles.

Pour le collège :

Proposer des occasions de rencontre entre les fédérations de parents, les parents délégués et les parents d'élèves : JPO, réunions de rentrée,...

Privilégier les actions du CESC en lien avec l'accompagnement à la parentalité et la co-éducation.

De 2017 à 2019 :

Proposer des rendez-vous réguliers à toutes les familles pour des temps d'échanges.

Moyens mobilisés :

Dans les écoles, les rencontres avec les familles seraient animées par la coordonnatrice du REP.

Au collège, le CESC, l'équipe de direction, le CPE, la coordonnatrice du REP, ...

Partenaires :

Travailleurs sociaux de la CAF et intervenants extérieurs éventuels.

Évaluation :

Quantitative :

- Nombre de familles touchées par l'action.
- Nombre de rencontres proposées.
- Taux de participation des familles aux élections et aux réunions institutionnelles.

Qualitative :

- Engagement des familles comme parents délégués.
- Implication des familles dans les propositions.

Projet du réseau d'Éducation Prioritaire de Mâcon 2015-2019	
Axe du projet n°3 : Renforcer le pilotage du REP au service des personnels.	
<u>Fiche action n°5</u>	<u>Intitulé de l'action</u> : formation des personnels du réseau
<u>Référentiel de l'Éducation Prioritaire</u> : Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.	
<u>Objectif 8 du projet</u> : Former les personnels aux thématiques spécifiques de l'Éducation Prioritaire.	
<u>Lever</u> : Former/informer les personnels sur les relations aux familles et évaluation et bienveillance.	

Objectifs de l'action :

Former les personnels aux thématiques spécifiques de l'éducation prioritaire.
Valoriser les compétences et l'engagement des personnels du réseau.

Public concerné :

Tous les enseignants des établissements du réseau.

Modalités de mise en œuvre :

Chaque année :

- lors de la journée de pré-rentrée, présenter le réseau, les actions conduites et accueillir particulièrement les nouveaux enseignants.
- proposer un temps de formation aux enseignants du réseau sur des thématiques spécifiques, thématiques académiques déclinées au niveau local.

Moyens mobilisés :

Formateurs académiques de l'éducation prioritaire, équipe de circonscription et équipe de direction et coordonnatrice du rep.

Partenaires :

DAFOP

Évaluation :

Qualitative :

Degré de prise en compte des caractéristiques du rep dans les pratiques pédagogiques.